

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 7

Artikel: Intervenir maintenant en cas d'infestation varroa excessive
Autor: Glanzmann, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intervenir maintenant en cas d'infestation varroa excessive

**Jürg Glanzmann, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
 juerg.glanzmann@apiservice.ch**

Il vaut la peine de compter le nombre d'acariens présents dans chacune des colonies et de prendre immédiatement des mesures si nécessaire. Au début de l'été, en cas de forte infestation de varroas, un traitement d'urgence peut être envisagé comme alternative à un traitement estival immédiat (avec ou sans acide formique). Il est indispensable d'agir rapidement pour le bien-être des abeilles.

Conformément à son concept varroa, le SSA recommande de recenser la chute naturelle d'acariens morts fin mai, fin juin/début juillet et fin octobre/début novembre. Il est important de déterminer l'infestation de varroas dans toutes les colonies - celle-ci peut varier considérablement d'une colonie à l'autre. En cas de d'infestation excessive de certaines colonies, il est essentiel d'intervenir dès que possible. Etant donné que les acariens se propagent souvent rapidement, ne rien faire met en danger non seulement la colonie touchée mais aussi toutes les colonies du rucher.

Moment	Action nécessaire si	Mesures concrètes
Fin mai	plus de 3 acariens par jour	Procéder au traitement d'urgence
Fin juin/ début juillet	plus de 10 acariens par jour	Procéder au traitement d'urgence ou <u>immédiatement</u> au traitement estival
Fin octobre/ début novembre	plus de 5 acariens par jour	Procéder au traitement supplémentaire à l'acide oxalique

Valeurs limites d'infestation naturelle de varroas selon aide-mémoire 1.5.1.

Procédure en cas de forte infestation de varroas au début de l'été

Fin juin/début juillet, seules quelques colonies présentent généralement une infestation accrue ou trop élevée d'acariens. Mon expérience personnelle et les comptages du Centre de recherche apicole de Liebefeld montrent que l'infestation de varroas peut augmenter très rapidement en juillet. La population d'acariens peut doubler en trois semaines. Et si trois semaines supplémentaires ou plus s'écoulent encore entre l'évaluation de l'infestation et le traitement, selon l'emplacement, la situation devient critique pour les colonies touchées. De plus, si un premier traitement estival n'ayant pas été effectué immédiatement montre ensuite un effet insuffisant (par exemple en raison d'une évaporation trop rapide de l'acide formique), les colonies fortement infestées sont vouées à la mort sans intervention immédiate. Les abeilles d'hiver de colonies endommagées par le varroa ne sont pas de bonne qualité et ont une durée de vie réduite. Il en résulte des colonies désertant les ruches en octobre/novembre, lorsque les abeilles malades partent mourir à l'extérieur.

Mesures possibles en cas de plus de 10 acariens tombés / jour	Aide-mémoire
Traitements d'urgence antivarroa	1.7.1. ou 1.7.2.
Traitements estivaux précoce à l'acide formique	1.2.1. – 1.2.5.
Arrêt de ponte et méthode du rayon-piège	1.6.1. ou 1.6.2.

Peu importe la méthode que vous décidez d'utiliser, l'important est de l'appliquer immédiatement.

Les méthodes de l'arrêt de ponte et/ou du rayon-piège présentent l'avantage de laisser la hausse à miel - ou de la retirer seulement après trois semaines dans le cas de la méthode de l'arrêt de ponte (avant l'utilisation de l'acide oxalique). Les abeilles peuvent continuer à récolter du miel. A la mi-juillet, la miellée est généralement terminée et la récolte de miel s'en suit de toute façon. Les deux méthodes nécessitent une certaine expérience pour une mise en œuvre réussie. Il vaut par conséquent la peine d'appliquer les méthodes la première fois uniquement sur certaines colonies concernées.

Procédure en cas d'infestation faible à moyenne de varroas au début de l'été

En cas de chute naturelle d'au maximum 10 acariens par jour, le premier traitement estival peut être effectué au moment habituel. Les méthodes sans acide formique doivent être initiées au cours de la première quinzaine de juillet; pour celles avec acide formique, les diffuseurs doivent être placés dans les colonies avant la fin juillet.

Lors d'une chute modérée d'acariens d'au maximum 7 par jour, il est aussi possible d'effectuer le **retrait total avec valorisation du couvain** (selon aide-mémoire 1.6.4.). En recourant à cette méthode spéciale, les colonies de production sélectionnées puis les jeunes colonies formées à partir du couvain valorisé seront placées sur cadres de cire gaufrée.

Cette procédure peut également être appliquée lorsque les colonies rapportent encore une bonne quantité de nectar. Etant donné que les abeilles qui restent dans la colonie mère construisent d'abord les rayons et s'occupent du jeune couvain, l'apport en miel est réduit.

Les abeilles logées, après la plus longue journée de l'année, sur des cadres de cire gaufrée, ne peuvent se développer en colonies fortes et constituer leur corps adipeux que dans des



Cadre à pollen avec peu de nourriture



Cadre de corps nouvellement bâti après 4 semaines

Photos © apiservice



Photos © apiservice

Fond varroa avec env. 35 acariens



Acariens sous les sternites

conditions idéales. Pour ce faire, les abeilles ont besoin non seulement de miel ou du sirop mais aussi d'une quantité suffisante de pollen de haute qualité et aussi diversifié que possible. Selon l'emplacement, l'approvisionnement en pollen peut s'avérer problématique en été. Trois semaines après le retrait total,

on peut aider les colonies placées sur cires gaufrées en leur ajoutant, comme cadres des bords, des cadres assez récents de pollen et de nourriture, prélevés au moment de la procédure.

Lors de l'évaluation et de la sélection des colonies en automne (fin septembre/début octobre), les colonies saines ayant moins de 5 rayons bien occupés doivent être réunies. Idéalement, une colonie de production devrait alors occuper 9 rayons et une jeune colonie 7.

Codes QR



Vidéo réalisée par téléphone portable
«Retrait total avec valorisation du couvain»



Vidéo réalisée par téléphone portable
«Arrêt de ponte»

Informations du SSA sur les mesures envisageables au début de l'été

Aide-mémoire (www.abeilles.ch/aidememoire)

- | | |
|---|---|
| 1.1. Concept varroa | 1.6.1. Arrêt de ponte |
| 1.7.1./1.7.2. Traitement d'urgence antivarroa | 1.6.2. Méthode du rayon-piège |
| 1.2.1.-1.2.5. Traitement estival à l'acide formique | 1.6.4. Retrait total avec valorisation du couvain |

Vidéos réalisées par téléphone portable (www.abeilles.ch/aidememoire)

Arrêt de ponte et Retrait total avec valorisation du couvain

Manifestation en ligne et en direct (www.abeilles.ch/manifestations-ssa)

Thème « Intervention en cas d'infestation varroa excessive » – Mercredi 7 juillet 2021 à 20 heures